

Compte-rendu Commission d'Enseignement Réunion du 30 avril 2022

Membres présents : J. Ghazal, E. Languérand et S. Rusinek

Salariés : P. Da Silva, J. Finlande, R. Jarrige (Mallier), B. Puechbroussou, M. Weis

Absents : Y. Hodé, F. Laruelle, R. Poinso, A.V. Rousselet, A. Sauteraud, R. Zebdi.

• Examen vidéo

L'équipe scientifique a monté un prototype d'examen de fin de module 1 en format vidéo, communiqué en amont à la CE. Trois personnes l'ont testé et ont donné des retours.

Décision :

Le format d'examen en vidéo est validé et sera testé l'an prochain pour l'ensemble des promotions de module 1.

Actions :

- Améliorer le prototype en fonction des retours reçus et envoyer la grille de correction aux membres de la CE (MW)



Le prototype sera utilisé comme examen l'année prochaine, merci de ne pas le partager en dehors de la CE

- Fixer les 3 dates d'examen pour les promos 2022-2023 (promo accélérée, promo année universitaire et promo année civile), et ce après la troisième séance de tutorat (JF)
- Implémenter le prototype d'examen vidéo sur Joy (JF)
- Créer 3 nouveaux examens vidéo pour couvrir l'ensemble des besoins de l'an prochain et les partager à la CE (BP, RM, MW)

A terme, l'équipe scientifique souhaite alimenter une bibliothèque de vidéos présentant des vignettes cliniques qui pourra être mise à disposition des formateurs et des étudiants.

• Expérimentation Analyse fonctionnelle

L'équipe scientifique a monté une vidéo d'un échange psy/patient d'une dizaine de minutes permettant de réaliser une analyse fonctionnelle (sans choix de grille en particulier).

Décision :

Le rendu final de ce projet sera une vidéo pédagogique à destination des étudiants, qui présentera l'échange psy/patient, quelques exemples d'analyses fonctionnelles assorties de pistes thérapeutiques réalisées par des tuteurs, et les conclusions pédagogiques qui s'imposent en comparant leurs conclusions respectives (= le choix d'une grille par rapport à une autre est relatif et ne doit pas se faire au détriment de l'analyse de la situation).

Actions :

- Demander aux nouveaux tuteurs de réaliser l'exercice avant l'été (RM, MW)
- Profiter de la future réunion des tuteurs en présentiel pour leur demander de réaliser l'exercice (RM, MW et EL) : voir avec le CA pour les aspects financiers pour inciter les tuteurs à venir (PDS).
- Monter la vidéo et la partager en CE (RM, MW, JF)

Ce projet a permis l'émergence d'un débat au sujet de l'importance d'une formation de formateurs à destination des formateurs de l'AFTCC. Il a été décidé de proposer au CA de monter cette formation, qui serait offerte et imposée aux nouveaux formateurs. (Projet à présenter au CA pour cadrage budgétaire) (PDS)

• Nouveaux 4p et Recopéda : Gestion du stress & burnout

Ce point visait à informer la CE des nouveaux documents pédagogiques réalisés par l'équipe scientifique (= point récurrent de l'ordre du jour). Aucune remarque particulière n'a été soulevée.

• Titre de psychothérapeute :

- **Étudiants en stage seul**

Résumé des échanges :

L'équipe scientifique (MW et BP), qui accompagne une vingtaine d'étudiants par an, candidats au titre de psychothérapeute en stage seul (hors formation initiale en TCC), demande à la CE de re-clarifier le positionnement politique de l'AFTCC concernant cette activité et plus globalement au sujet du titre de psychothérapeute. En effet, l'AFTCC est un des rares organismes en France à détenir l'agrément de l'ARS pour délivrer ce titre ; certains étudiants s'adressent à l'équipe scientifique avec une faible formation en psychopathologie et/ou en psychothérapie et/ou avec une orientation clinique éloignée des TCC, et décrochent le titre de psychothérapeute moyennant un rapport de stage et deux heures de supervision.

Cela détonne avec les exigences requises par l'AFTCC auprès de ses propres étudiants pour devenir Thérapeute Praticien ; et avec sa tentative de faire reconnaître le métier de psychothérapeute praticien en TCC à un niveau 8 (dossier déposé en 2020 auprès de France Compétences, et refusé en 2021).

Éclaircissements apportés :

Au regard des débats actuels sur la profession de psychologue (titre potentiellement relevé à un bac +8 ; création ou non d'un ordre, etc.), le titre de psychothérapeute n'est pas particulièrement défendu en tant que tel par l'AFTCC. Toutefois, il semble pertinent de conserver cet agrément qui pourrait permettre à l'AFTCC de se positionner à l'avenir pour accompagner les étudiants si une thèse d'exercice devenait nécessaire au titre de psychologue. Les TCC deviendraient alors une spécialité adossée au titre de psychologue (le titre de psychothérapeute devenant de fait caduque). Il est donc important que l'équipe scientifique continue cette

activité en accompagnant au mieux les étudiants quel que soit leur niveau, en attendant ces changements systémiques.

Actions :

- Envoyer aux étudiants une bibliographie en cours de rédaction orientée TCC (BP)
- Leur offrir le tarif membre pour s'inscrire au Congrès.
- A terme : il est envisagé d'augmenter le tarif d'inscription afin d'augmenter les heures de supervision.

○ **Modules A et B pour les masters psychanalyse**

L'équipe administrative a reçu une dizaine de demandes de personnes ayant un M2 en psychanalyse pour suivre la formation complète permettant de décrocher le titre psychothérapeute. Jusqu'à présent, les modules A et B n'ont eu lieu qu'une seule fois, les effectifs n'ayant jamais été assez nombreux pour récidiver. Ces potentiels étudiants sont suffisants pour proposer à l'inscription, une nouvelle session ; cette formation de psychothérapeute se devant d'être intégrative (approche TCC, approche psychodynamique, approche systémique), l'AFTCC devra recruter des formateurs afin de couvrir les approches non TCC.

Décision :

L'AFTCC disposant de l'agrément se devra de délivrer cette formation intégrative dès lors qu'il y aura un groupe d'inscrits suffisant (10 minimum).

Actions :

- Ouvrir les inscriptions avec un planning théorique et relancer les étudiants intéressés (JF)
- Si le nombre d'inscrits est suffisant, monter le programme et le planning (JF).

● **RNCP**

Le dossier déposé par l'AFTCC en 2020 en vue de faire reconnaître le métier de psychothérapeute praticien en TCC (RM) a été rejeté par France Compétences avec les arguments suivants :

- Le métier de psychothérapeute praticien en TCC n'existe pas en tant que tel, puisqu'il n'existe ni fiche métier dédiée, ni offres d'emploi assorties qui le différencieraient du métier de psychologue ou psychothérapeute.
- Par ailleurs, le niveau 8 est refusé car il n'est accepté que pour des doctorats de recherche adossé à des écoles doctorales.
- La position actuelle des instances gouvernementales est qu'un psychothérapeute se doit d'être intégratif.

L'équipe demande quelles suites donner au dossier.

Décision :

Déposer auprès de France Compétences, au Répertoire Spécifique, un seul module de l'AFTCC pour test ; qui puisse être construit en fonction des exigences de France

Compétences. Si ce module est accepté, les étudiants pourront bénéficier de financements. Et l'AFTCC pourra déposer d'autres modules.

Actions :

- Déposer le futur module TCA (voir point suivant) (MW, RM).

Les débats ont permis plus globalement d'interroger le devenir de l'AFTCC dans le futur paysage de la formation des psychologues et psychothérapeutes (rester une association, devenir une École). Ces débats seront relayés auprès du CA (SR, PDS).

• **Revoir l'offre de formation post initiale :**

○ **Proposition de module TCA par Clara Pauchet**

Clara Pauchet a proposé de monter un module de formation sur les TCA, soit un module d'option, soit de spécialité.

Décision :

La création d'un module TCA est validée.

Actions :

- Proposer à Clara de construire un programme (MW)
- En profiter pour le déposer à France Compétence (MW, RM)

Le travail sur les TCA pourrait faire l'objet d'une communication à la HAS qui ne dispose pas encore de recommandations sur la prise en charge des TCA.

○ **Proposition d'une étudiante de mettre en place une option "Thérapie des schémas"**

Des étudiants demandent régulièrement si l'AFTCC forme à la thérapie de schémas de Young.

Décision :

Il y a déjà eu une tentative en ce sens qui n'a pas donné satisfaction ; l'AFTCC a donc monté un cours sur la restructuration cognitive pour étudier les schémas (de Beck), un module d'option Troubles de la personnalité et un Module de Spécialité intitulé « Restructuration cognitive autour des processus : schéma, coping, défusion, ... »

Actions :

- Rédiger un texte cet été sur la thérapie des schémas pour diffusion aux formateurs afin de partager le positionnement de l'AFTCC à ce sujet (SR)
- Recenser les questions couramment posées par les étudiants à ce sujet et rédiger des réponses types (JF, PDS).

-
- **Propositions de formations couple de la part de F. Allard**

Décision :

L'équipe scientifique a déjà dans les tuyaux de monter une formation thérapie de couple avec les formateurs qui interviennent actuellement à ce sujet dans diverses villes.

Actions :

- Monter cette formation (RM)
- Décliner la proposition de F. Allard (SR)

Prochaine CE : 11/07/2022
CE suivante le 30/09/2022